



12 OBJECTIFS GENERAUX CIBLÉS ET MESURABLES

POUR LES 5 ENJEUX



01

GÉRER GLOBALEMENT LA RESSOURCE POUR ASSURER LA PERENITE DE TOUS LES USAGES

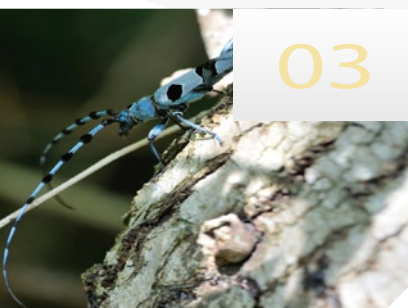
1. Améliorer la connaissance
2. Réglementer et organiser la gestion des Volumes Prélevables
3. Optimiser la gestion de l'eau
4. Orienter les opérations d'aménagements du territoire et les équipements hydrauliques pour un meilleur stockage hivernal de l'eau et une réduction de la sévérité des étiages



02

PROTÉGER ET RESTAURER LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES DE MANIERE DIFFERENCIÉE SUR LE TERRITOIRE

5. Accompagner la mise en œuvre du classement des cours d'eau et établir un plan d'action pour la restauration de la qualité morphologique des cours d'eau du bassin versant
6. Améliorer de façon continue l'entretien des milieux aquatiques pour le respect de leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques
7. Améliorer la connaissance, la gestion des zones humides et des têtes de bassins versants



03

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

8. Améliorer la connaissance
9. Réduire les flux de pollution diffuse et ponctuelle
10. Préserver la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP



04

PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION DANS LE VAL D'AUTHION

11. Réduire la vulnérabilité et les aléas en développant une approche globale des risques



05

PORTER, FAIRE CONNAITRE ET APPLIQUER LE SAGE

12. Simplifier la maîtrise d'ouvrage du bassin-versant et assurer la coordination des actions du SAGE

01

GÉRER GLOBALEMENT LA RESSOURCE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE TOUS LES USAGES

8 MOYENS PRIORITAIRES

- 1.A. Amélioration de la connaissance des ressources
- 1.B. Amélioration de la connaissance des prélèvements
- 2.A. Organisation de la gestion collective
- 2.B. Déclinaison des Volumes Prélevables en objectifs réglementaires et gestion de crise
- 3.A. Optimisation des consommations et économies d'eau industrielles et agricoles
- 3.B. Développement des économies d'eau des collectivités territoriales et des particuliers
- 4.A. Amélioration des débits d'étiage des cours d'eau non-réalimentés
- 4.B. Développement de la capacité de stockage hivernal de l'eau

23 DISPOSITIONS

- | | | |
|-------|---|-----|
| 1.A.1 | Equiper le Cénomanien et les nappes associées de piézomètres | A |
| 1.A.2 | Affiner la connaissance hydrologique du réseau hydrographique | A |
| 1.A.3 | Assurer le suivi des tarages des stations hydrométriques du bassin versant | A |
| 1.B.1 | Contrôler et harmoniser les données de prélèvements | OdG |
| 2.A.1 | Définir les objectifs d'étiage pour les débits et la piézométrie | MC |
| 2.A.2 | Définir le Volume Prélevable et le répartir par catégories d'utilisateurs | MC |
| 2.A.3 | Organiser une gestion collective et responsable des ressources en eau | OdG |
| 2.B.1 | Poursuivre la préservation des nappes destinées à l'eau potable | A |
| 2.B.2 | Améliorer la diffusion de l'information relative aux situations de sécheresse | A |
| 2.B.3 | Réviser et élargir le champ des arrêtés-cadre sécheresse | MC |
| 3.A.1 | Accompagner les industriels et les professionnels vers des systèmes plus économes en eau | A |
| 3.A.2 | Faire évoluer les techniques d'irrigation à l'échelle de l'exploitation pour les rendre plus économes | OdG |
| 3.A.3 | Adapter les pratiques agricoles pour diminuer les consommations d'eau | MC |
| 3.A.4 | Intégrer la création ou l'extension des réseaux collectifs d'irrigation sous pression d'un point de vue environnemental | OdG |
| 3.B.1 | Développer les économies d'eau dans les établissements publics | OdG |
| 3.B.2 | Faire évoluer les comportements des citoyens en faveur des économies d'eau | A |
| 4.A.1 | Améliorer la structure des forages pour réduire la communication entre nappes | A |
| 4.A.2 | Améliorer la déconnexion estivale des retenues et des étangs aux cours d'eau | A |
| 4.A.3 | En unité de gestion déficitaire, favoriser et encadrer le développement des retenues de substitution | MC |
| 4.B.1 | Restaurer des zones humides | OdG |
| 4.B.2 | Réserver des zones-tampon pour limiter les effets du drainage | A |
| 4.B.3 | Utiliser les zones d'expansion de crues pour la recharge des nappes | OdG |
| 4.B.4 | En unité de gestion non déficitaire accompagner le stockage hivernal de l'eau dans des réserves étanches | MC |

2 REGLES

- Répartition des Volumes Prélevables définis par catégories d'utilisateurs
- En unité de gestion déficitaire, encadrer le développement de la substitution / En unité de gestion non déficitaire, encadrer le stockage hivernal de l'eau dans des réserves étanches



A : Action - OdG : Orientation de Gestion - MC : Mise en Compatibilité

02

PROTÉGER ET RESTAURER LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES DE MANIERE DIFFÉRENCIÉE SUR LE TERRITOIRE

6 MOYENS PRIORITAIRES

- 5.A. Plan d'action de restauration de la continuité piscicole et de la qualité morphologique des cours d'eau
- 5.B. Accompagnement à l'application du classement des cours d'eau (continuité écologique)
- 6.A. Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'entretien du réseau hydrographique
- 6.B. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- 7.A. Inventaire, préservation et restauration des zones humides
- 7.B. Amélioration de la connaissance et restauration des têtes de bassins en tenant compte de leur spécificités

13 DISPOSITIONS

- | | | |
|-------|---|-----|
| 5.A.1 | Restaurer les continuités écologiques dans le respect de tous les usages et en fonction des enjeux économiques | OdG |
| 5.A.2 | Assurer la continuité Loire-Authion pour les 3 ouvrages structurants de l'Authion Aval | A |
| 5.A.3 | Améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et coordonner la mise en œuvre des différents contrats milieux | OdG |
| 5.A.4 | Informers les propriétaires d'ouvrages et les usagers des problématiques cours d'eau | A |
| 5.B.1 | Améliorer la connaissance du statut juridique des ouvrages | OdG |
| 5.B.2 | Définir un règlement-cadre de gestion des ouvrages | OdG |
| 6.A.1 | Entretenir les cours d'eau du bassin versant de manière différenciée | OdG |
| 6.A.2 | Entretenir le réseau hydrographique du Val pour améliorer le transit de l'eau en respectant les bonnes pratiques d'entretien et/ou de réfection | OdG |
| 6.B.1 | Conduire la lutte contre les espèces exotiques envahissantes | A |
| 6.B.2 | Elaborer une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes | A |
| 7.A.1 | Inventorier les zones humides dans le cadre d'un diagnostic territorial | A |
| 7.A.2 | Intégrer les zones humides dans l'aménagement du territoire | MC |
| 7.B.1 | Affiner les connaissances hydrologiques, hydrogéologiques et géographiques des têtes de bassins en vue de leur préservation et restauration | A |

2 REGLES

- Obligations d'abaissements périodiques de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau
- Encadrement des opérations conduisant à l'entretien des cours d'eau ou de canaux

03

AMÉLIORER LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

6 MOYENS PRIORITAIRES

- 8.A. Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux et quantification de l'origine des polluants
- 9.A. Etablissement d'un plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques
- 9.B. Accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de production de moins en moins polluants
- 9.C. Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels
- 10.A. Réduction des pollutions accidentelles et diffuses dans les périmètres de protection
- 10.B. Implantation de dispositifs de réduction du transfert des polluants dans l'eau

13 DISPOSITIONS

- | | | |
|--------|--|-----|
| 8.A.1 | Assurer le suivi qualitatif | A |
| 8.A.2 | Définir les objectifs de qualité pour les cours d'eau et les nappes | OdG |
| 8.A.3 | Etudier et déterminer les bassins les plus contributeurs en polluants | A |
| 9.A.1 | Concevoir par branche professionnelle des engagements de réduction de l'usage des pesticides | OdG |
| 9.A.2 | Réduire l'utilisation de pesticides des personnes publiques et sensibiliser les particuliers | OdG |
| 9.B.1 | Former les agriculteurs à la réduction efficace des intrants | A |
| 9.B.2 | Inciter les agriculteurs à améliorer le taux de matière organique dans les sols | A |
| 9.C.1 | Améliorer la qualité des rejets ponctuels d'eaux usées | A |
| 9.C.2 | Améliorer le traitement des eaux pluviales urbaines | MC |
| 10.A.1 | Evaluer et compléter si besoin les démarches de protection de captage à l'échelle des bassins d'alimentation | A |
| 10.A.2 | Contribuer à une gestion foncière au service des ressources en eau | A |
| 10.B.1 | Etablir un programme d'implantation et d'entretien des haies, ripisylves et des bandes enherbées | OdG |
| 10.B.2 | Favoriser l'occupation hivernale du sol (couverts végétaux) | A |

04

PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION DANS LE VAL D'AUTHION

6 MOYENS PRIORITAIRES

- 11.A. Développement de la culture et de la connaissance du risque
- 11.B. Aménagement de l'espace pour ralentir les écoulements d'eau
- 11.C. Inventaire, préservation et restauration des zones d'expansion de crue

6 DISPOSITIONS

- | | | |
|--------|--|-----|
| 11.A.1 | Faciliter les modalités de communication entre les opérateurs du bassin | A |
| 11.A.2 | Sectoriser et hiérarchiser les programmes de diagnostics | A |
| 11.B.1 | Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales | MC |
| 11.B.2 | Inventorier, préserver, restaurer et développer les éléments paysagers et bocagers | MC |
| 11.C.1 | Mieux connaître pour mieux gérer les zones inondables | OdG |
| 11.C.2 | Identifier les zones prioritaires pour la définition de zonages pluviaux | A |

05

PORTER, FAIRE CONNAITRE ET APPLIQUER LE SAGE

6 MOYENS PRIORITAIRES

- 12.A. Simplification de la maîtrise d'ouvrage du bassin-versant
- 12.B. Mise en œuvre du SAGE, diffusion des données et évaluation de ses actions

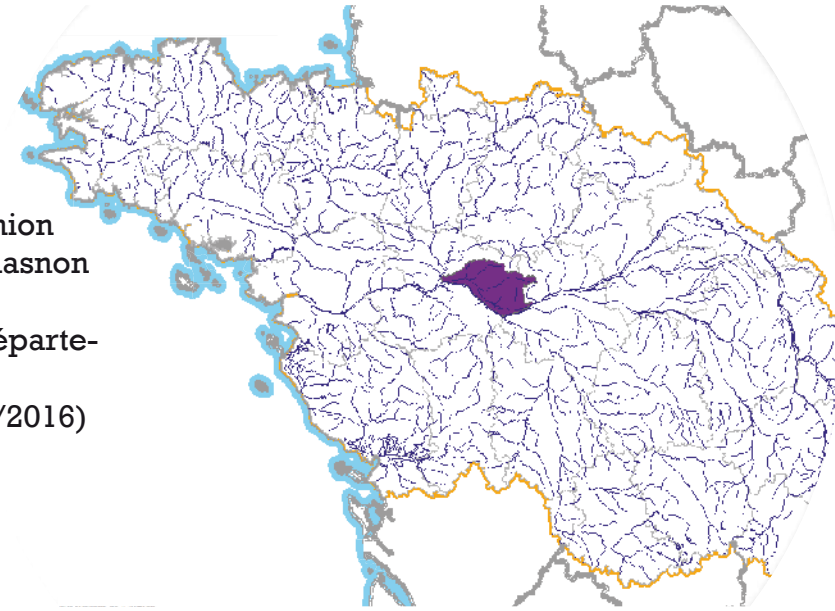
6 DISPOSITIONS

- | | | |
|--------|---|-----|
| 12.A.1 | Regrouper les syndicats de rivière | A |
| 12.A.2 | Mettre en place une structure unique de maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin | OdG |
| 12.B.1 | Définir une structure porteuse du SAGE | A |
| 12.B.2 | Recueillir les données eau disponibles et les mettre à disposition des acteurs locaux | A |
| 12.B.3 | Organiser des actions de sensibilisation des acteurs de l'eau et du grand public | A |

5 ENJEUX MAJEURS ONT ÉTÉ RETENUS SUR LE TERRITOIRE DU SAGE AUTHION

CHIFFRES-CLÉS DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION

- 1491 km² de superficie
- 61 km de linéaire de cours d'eau pour l'Authion
- 3 affluents principaux : le Changeon, le Couasnon et le Lathan
- 2 régions (Centre et Pays de la Loire) et 2 départements (Indre-et-Loire et Maine-et-Loire)
- 63 communes (84 communes avant le 01/01/2016)



QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin. Déclinaison locale du SDAGE, le SAGE définit les objectifs et les orientations de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, en conciliation avec la satisfaction des usages.

QU'EST-CE QU'UNE CLE ?

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de l'Authion se compose de 48 membres répartis en 3 collèges :

- Des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (26 membres).
- Des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisation professionnelle, et associations (13 membres).
- Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (9 membres).

LES PHASES SUCCESSIVES

D'ÉLABORATION DU SAGE AUTHION



STRUCTURE PORTEUSE ET PARTENAIRES FINANCIERS

ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE MAINE ET LOIRE – INDRE ET LOIRE

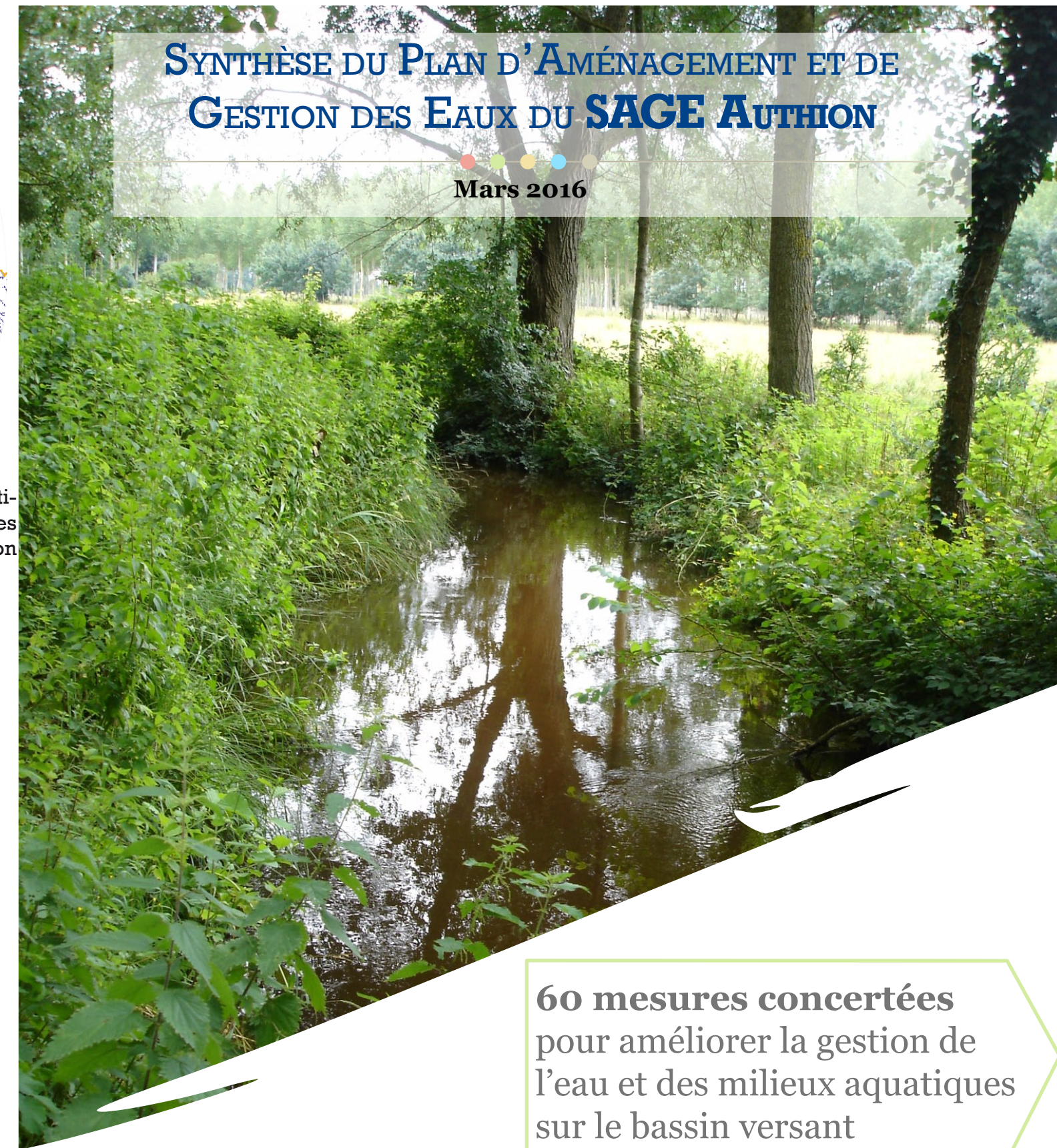
pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la Vallée de l'Authion



Animateur du SAGE David Morel & Chargée de mission SIG et communication Laëtitia PASQUIN
2, place de la République - BP 44 - 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE
02 41 79 77 01 / contact@sage-authion.fr
www.sage-authion.fr

SYNTHÈSE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SAGE AUTHION

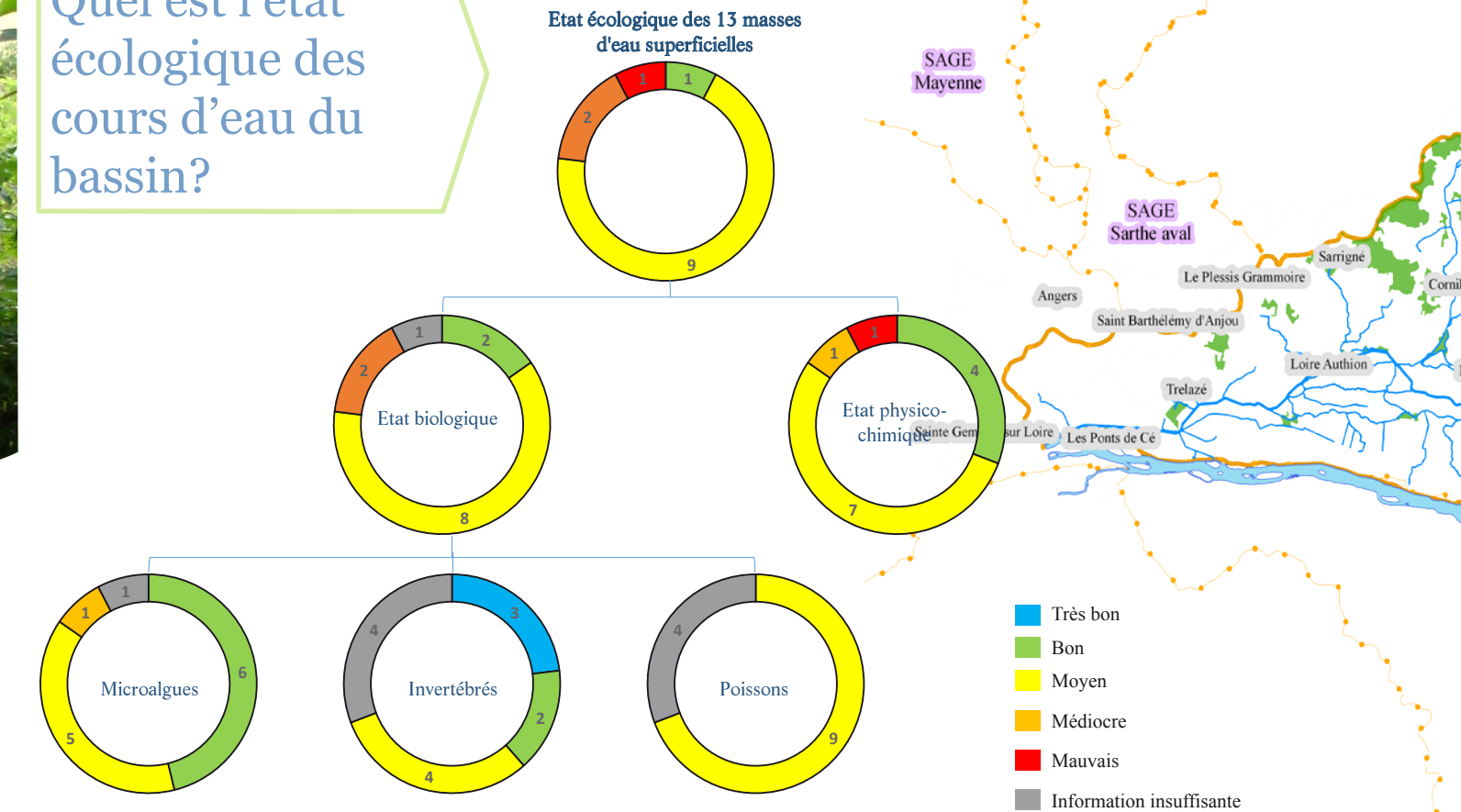
Mars 2016



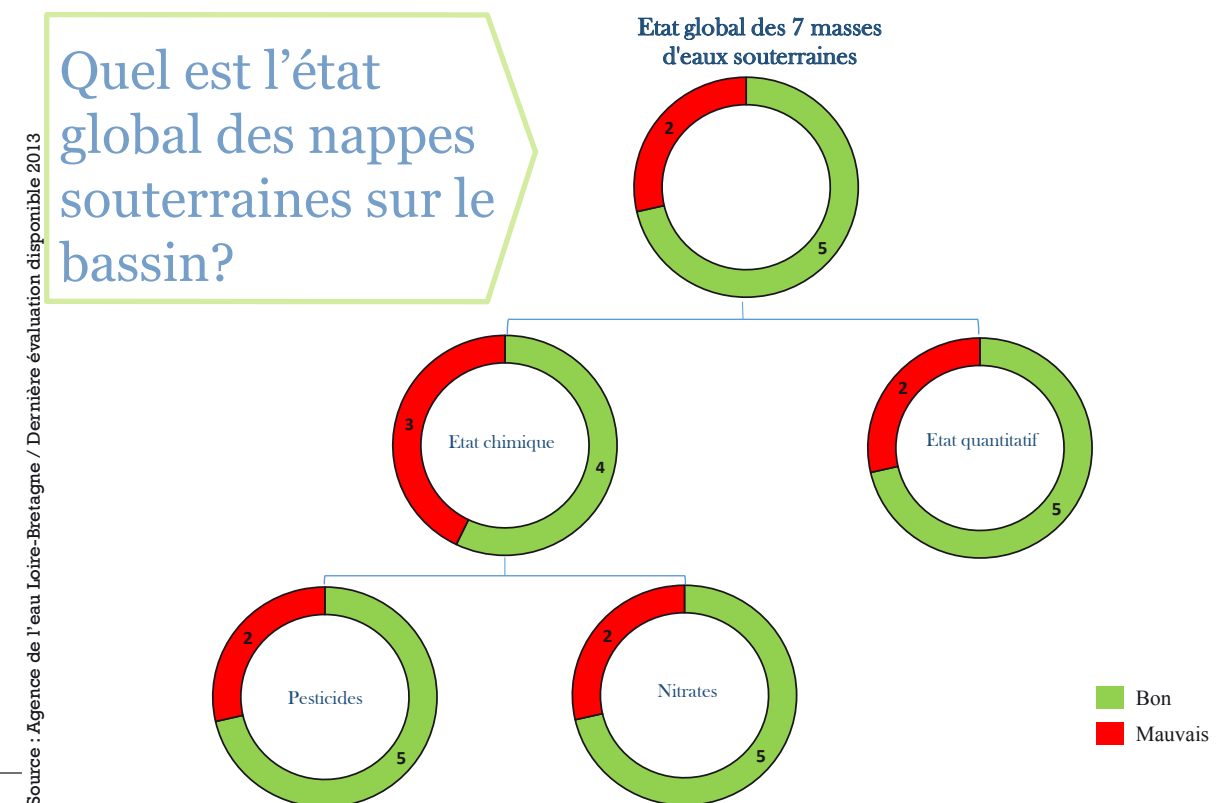
60 mesures concertées pour améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant

POUR ATTEINDRE LE BON ETAT DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

Quel est l'état écologique des cours d'eau du bassin?



Quel est l'état global des nappes souterraines sur le bassin?



Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne / Dernière évaluation disponible 2013



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Commission Locale de l'Eau